



Adour Pyrénées
diagnostics

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 482 08.06.20 Valable jusqu'au : 08/06/2030 Type de bâtiment : Habitation (en maison individuelle) Année de construction : .. 1948 - 1974 Surface habitable : 177 m ² Adresse : 24 chemin du Roy 65800 AUREILHAN	Date (visite) : 09/06/2020 Diagnostiqueur : . TROUSSARD Nicolas Certification : ABCIDIA CERTIFICATION n°16-738 obtenue le 07/10/2016 Signature :  
Propriétaire : Nom : Monsieur et Madame LAURENT Adresse : 24 chemin du Roy 65800 AUREILHAN	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 Août 2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par énergie et par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	Electricité : 5 699 kWh _{EF} Gaz Naturel : 20 461 kWh _{EF}	35 164 kWh _{EP}	1 984 €
Eau chaude sanitaire	Gaz Naturel : 3 478 kWh _{EF}	3 478 kWh _{EP}	203 €
Refroidissement	Electricité : 268 kWh _{EF}	691 kWh _{EP}	37 €
CONSUMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS	Electricité : 5 967 kWh _{EF} Gaz Naturel : 23 938 kWh _{EF}	39 333 kWh _{EP}	2 660 € (dont abonnement: 435 €)

Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 222 kWh_{EP}/m².an
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement

Estimation des émissions : 37 kg_{éqCO₂}/m².an

<p>Logement économe</p> <p>≤ 50 A</p> <p>51 à 90 B</p> <p>91 à 150 C</p> <p>151 à 230 D</p> <p>231 à 330 E</p> <p>331 à 450 F</p> <p>> 450 G</p> <p>Logement énergivore</p>	<p>Logement</p> <p>222</p> <p>kWh_{EP}/m².an</p>	<p>Faible émission de GES</p> <p>≤ 5 A</p> <p>6 à 10 B</p> <p>11 à 20 C</p> <p>21 à 35 D</p> <p>36 à 55 E</p> <p>56 à 80 F</p> <p>> 80 G</p> <p>Forte émission de GES</p>	<p>Logement</p> <p>37</p> <p>kg_{éqCO₂}/m².an</p>
---	--	---	--

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur un cellier Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982)	Système de chauffage : Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000 régulée, avec programmeur, système basse température Emetteurs: Radiateurs fonte munis de robinets thermostatiques	Système de production d'ECS : Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000 régulée, avec programmeur, système basse température
Toiture : Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (réalisée entre 1978 et 1982) sous combles perdus Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé	Pompe à chaleur (divisé) - type split avec programmeur (système individuel) Emetteurs: Split	
Menuiseries : Porte(s) métal avec moins de 30% de double vitrage Porte(s) bois opaque pleine Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage Brique de verre pleine Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, double vitrage à isolation renforcée Fenêtres battantes pvc, double vitrage Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage Fenêtres oscillantes pvc, double vitrage	Système de refroidissement : Pompe à chaleur (divisé) - type split	Système de ventilation : VMC SF Auto réglable avant 82
Plancher bas : Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire Dalle béton donnant sur un terre-plein Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un cellier	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non	

Énergies renouvelables

Quantité d'énergie d'origine renouvelable : 0 kWh_{EP}/m².an

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Néant

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*
Isolation des combles Recommandation : Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface. Détail : L'isolation des faux-combles ; des cloisons de redressement et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente. Pour bénéficier du crédit d'impôts, il faut choisir un isolant avec un R supérieure à 6 m².K/W. Pour une charpente ancienne, il faut impérativement avant d'entreprendre des travaux d'isolation procéder à un examen minutieux de l'état des bois (remplacement des bois attaqués ou affaiblis ; traitement curatif ou préventif contre les insectes xylophages et les moisissures).	202	€€€	**	◆◆◆
Installation d'une VMC hygroréglable Recommandation : Mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable. Détail : La VMC permet de renouveler l'air intérieur en fonction de l'humidité présente dans les pièces. La ventilation en sera donc optimum, ce qui limite les déperditions de chaleur en hiver	208	€€	**	◆◆◆◆
Isolation du plancher bas en sous face Recommandation : Envisager la mise en place d'un isolant en sous face du plancher. Détail : Pour bénéficier du crédit d'impôt il est indispensable que les matériaux et les travaux d'installation soient réalisés par un professionnel	214	€€	*	◆◆

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

Commentaires La performance énergétique du bien pourrait être améliorée en procédant à des aménagements visant à l'optimisation de l'isolation tels que proposés dans les recommandations ci-dessus.

Avant d'entreprendre éventuellement des travaux, il est préconisé de prendre conseil auprès de professionnels du chauffage et de l'isolation.

Il existe aussi des mesures peu onéreuses permettant de diminuer les dépenses :

- en optant pour des lampes à basse consommation,
- en installant des robinets thermostatiques,
- en optant pour des appareils électroménagers de classe A ou supérieure (A+, A++, ...), ...etc.

Références réglementaires et logiciel utilisés : Article L134-4-2 du CCH et décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêté du 17 octobre 2012, arrêté du 1er décembre 2015, 12 octobre 2020, arrêts du 8 février 2012, décret 2006-1653, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010. Le décret 2020-1610 du 17 décembre 2020 introduit, après sa date d'entrée en vigueur fixée au 1er juillet 2021, une modification de la date de validité des diagnostics de performance énergétique (réalisés entre le 1er janvier 2018 et le 30 juin 2021) au 31 décembre 2024. Logiciel utilisé : LICIEL Diagnostics v4.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)**

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4

Référence du DPE : 482 08.06.20

Diagnostic de performance énergétique

Fiche Technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Données d'entrée	Valeurs renseignées
Généralité	Département	65 Hautes Pyrénées
	Altitude	299 m
	Type de bâtiment	Maison Individuelle
	Année de construction	1948 - 1974
	Surface habitable du lot	177 m ²
	Nombre de niveau	2,5
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	<p>Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) Surface : 52 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0,84 W/m²K, b : 1</p> <p>Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) Surface : 7 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0,84 W/m²K, b : 1</p> <p>Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) Surface : 19 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0,84 W/m²K, b : 1</p> <p>Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur un cellier Surface : 16 m², Donnant sur : un cellier, U : 2 W/m²K, b : 0,8</p> <p>Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins non isolé donnant sur un cellier Surface : 8 m², Donnant sur : un cellier, U : 2 W/m²K, b : 0,9</p> <p>Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) Surface : 57 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0,84 W/m²K, b : 1</p> <p>Bloc béton creux d'épaisseur 20 cm ou moins donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (réalisée entre 1978 et 1982) Surface : 8 m², Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 0,84 W/m²K, b : 0,95</p>
	Caractéristiques des planchers	<p>Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire Surface : 66 m², Donnant sur : un vide-sanitaire, U : 2 W/m²K, b : 0,8</p> <p>Dalle béton donnant sur un terre-plein Surface : 19 m², Donnant sur : un terre-plein, U : 0,37 W/m²K, b : 1</p> <p>Dalle béton donnant sur un terre-plein Surface : 30 m², Donnant sur : un terre-plein, U : 0,37 W/m²K, b : 1</p> <p>Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un cellier Surface : 23 m², Donnant sur : un cellier, U : 2 W/m²K, b : 0,8</p>
	Caractéristiques des plafonds	<p>Combles aménagés sous rampants donnant sur l'extérieur avec isolation extérieure (réalisée entre 1978 et 1982) sous combles perdus Surface : 120 m², Donnant sur : l'extérieur, U : 0,42 W/m²K, b : 1</p> <p>Plancher lourd type, entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé Surface : 59 m², Donnant sur : un comble faiblement ventilé, U : 2 W/m²K, b : 0,65</p>
	Caractéristiques des baies	<p>Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, orientées Sud, double vitrage Surface : 4.725 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,4 W/m²K, Uw : 4,3 W/m²K, b : 1</p> <p>Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, orientées Sud, double vitrage Surface : 4.8375 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,4 W/m²K, Uw : 4,3 W/m²K, b : 1</p> <p>Brique de verre pleine Surface : 0.38 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,5 W/m²K, Uw : 3,5 W/m²K, b : 1</p> <p>Portes-fenêtres coulissantes métal sans rupture de ponts thermiques, orientées Ouest, double vitrage Surface : 6.6375 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 3,4 W/m²K, Uw : 4,3 W/m²K, b : 1</p> <p>Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Ouest, double vitrage à isolation renforcée Surface : 1.815 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,4 W/m²K, Uw : 2,8 W/m²K, b : 1</p> <p>Fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage Surface : 1.5525 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °, Ujn : 2,3 W/m²K, Uw : 2,6 W/m²K, b : 1</p>

Fenêtres battantes pvc, orientées Sud, double vitrage
 Surface : 1.5525 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °,
 Ujn : 2,3 W/m²K, Uw : 2,6 W/m²K, b : 1

Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage
 Surface : 2.7 m², Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °,
 Ujn : 2,3 W/m²K, Uw : 2,6 W/m²K, b : 1

Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage
 Surface : 2.7 m², Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °,
 Ujn : 2,3 W/m²K, Uw : 2,6 W/m²K, b : 1

Portes-fenêtres battantes pvc, orientées Est, double vitrage
 Surface : 2.7 m², Orientation : Est, Inclinaison : > 75 °,
 Ujn : 2,3 W/m²K, Uw : 2,6 W/m²K, b : 1

Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Nord, double vitrage à isolation renforcée
 Surface : 2.16 m², Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °,
 Ujn : 2,4 W/m²K, Uw : 2,8 W/m²K, b : 1

Fenêtres coulissantes métal à rupture de ponts thermiques, orientées Nord, double vitrage à isolation renforcée
 Surface : 0.96 m², Orientation : Nord, Inclinaison : > 75 °,
 Ujn : 2,8 W/m²K, Uw : 2,8 W/m²K, b : 1

Brique de verre pleine
 Surface : 1.64 m², Orientation : Sud, Inclinaison : > 75 °,
 Ujn : 3,5 W/m²K, Uw : 3,5 W/m²K, b : 1

Fenêtres oscillantes pvc, orientées Ouest, double vitrage
 Surface : 0.77 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : < 25 °,
 Ujn : 3,1 W/m²K, Uw : 3,1 W/m²K, b : 1

Fenêtres oscillantes pvc, orientées Ouest, double vitrage
 Surface : 0.77 m², Orientation : Ouest, Inclinaison : < 25 °,
 Ujn : 3,1 W/m²K, Uw : 3,1 W/m²K, b : 1

Fenêtres oscillantes pvc, orientées Est, double vitrage
 Surface : 2.2 m², Orientation : Est, Inclinaison : < 25 °,
 Ujn : 3,1 W/m²K, Uw : 3,1 W/m²K, b : 1

Caractéristiques des portes

Porte(s) métal avec moins de 30% de double vitrage
 Surface : 2.8125 m², U : 5,5 W/m²K, b : 1

Porte(s) bois opaque pleine
 Surface : 1.6 m², U : 3,5 W/m²K, b : 0,8

Porte(s) bois opaque pleine
 Surface : 0.9375 m², U : 3,5 W/m²K, b : 0,95

Caractéristiques des ponts thermiques

Définition des ponts thermiques

Liaison Mur 1 (vide sanitaire) / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 8,7 m,
 Liaison Mur 2 (plancher 2) / Portes-fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 8,8 m,
 Liaison Mur 2 (plancher 2) / Fenêtres : Psi : 0, Linéaire : 2,7 m,
 Liaison Mur 2 (plancher 2) / Portes-fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 10,4 m,
 Liaison Mur 1 (vide sanitaire) / Fenêtres Ouest : Psi : 0, Linéaire : 5,5 m,
 Liaison Mur 3 (plancher 3) / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 5 m,
 Liaison Mur 1er étage / Fenêtres Sud : Psi : 0, Linéaire : 5 m,
 Liaison Mur 3 (plancher 3) / Portes-fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 6,9 m,
 Liaison Mur 1er étage / Portes-fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 6,9 m,
 Liaison Mur 1er étage / Portes-fenêtres Est : Psi : 0, Linéaire : 6,9 m,
 Liaison Mur 1 (vide sanitaire) / Porte : Psi : 0, Linéaire : 5,75 m,
 Liaison Mur 1 (vide sanitaire) / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 6 m,
 Liaison Mur sur cellier (plancher 3) / Porte : Psi : 0,38, Linéaire : 4,8 m,
 Liaison Mur 1er étage / Fenêtres Nord : Psi : 0, Linéaire : 3,2 m,
 Liaison Mur 1 (vide sanitaire) / Baies Sud : Psi : 0, Linéaire : 9 m,
 Liaison Plafond 1 / Fenêtres Ouest : Psi : 0,9, Linéaire : 3,6 m,
 Liaison Plafond 1 / Fenêtres Ouest : Psi : 0,9, Linéaire : 3,6 m,
 Liaison Plafond 1 / Fenêtres Est : Psi : 0,9, Linéaire : 6,4 m,
 Liaison Mur sur combles / Porte : Psi : 0, Linéaire : 4 m,
 Liaison Mur 1 (vide sanitaire) / Refend : Psi : 0,82, Linéaire : 10 m,
 Liaison Mur 1 (vide sanitaire) / Plancher 1 : Psi : 0,71, Linéaire : 66,4 m,
 Liaison Mur 2 (plancher 2) / Refend : Psi : 0,82, Linéaire : 10 m,
 Liaison Mur 2 (plancher 2) / Plancher 2 : Psi : 0,71, Linéaire : 19 m,
 Liaison Mur 3 (plancher 3) / Refend : Psi : 0,82, Linéaire : 10,3 m,
 Liaison Mur 3 (plancher 3) / Plancher 3 : Psi : 0,71, Linéaire : 30 m,
 Liaison Mur sur cellier (plancher 3) / Plancher 4 (cellier) : Psi : 0,39, Linéaire : 7 m,
 Liaison Mur sur cellier (plancher 4) / Plancher 4 (cellier) : Psi : 0,39, Linéaire : 3,25 m

Caractéristiques de la ventilation

VMC SF Auto réglable avant 82
 Qvareq : 1,9, Smea : 2, Q4pa/m² : 821,7, Q4pa : 821,7, Hvent : 114,2, Hperm : 15,8

Systeme

Caractéristiques du chauffage

Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000 réglée, avec programmeur, système basse température
 Emetteurs: Radiateurs munis de robinets thermostatiques
 Re : 0,95, Rr : 0,95, Rd : 0,91, Pn : 32, Fch : 0
 Pompe à chaleur (divisé) - type split avec programmeur (système individuel)
 Emetteurs: Split
 Re : 0,95, Rr : 0,96, Rd : 0,8, Rg : 2,2, Pn : 0, Fch : 0

Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Combiné au système: Chaudière individuelle Gaz Naturel condensation installée après 2000 réglée, avec programmeur, système basse température
 BeCs : 2129, Rd : 0,82, Rg : 0,75, Pn : 32, leCs : 1,63, FeCs : 0

Caractéristiques de la climatisation

Pompe à chaleur (divisé) - type split
R_clim : 4, Energie : Electrique

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Ce Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) fait apparaître une différence importante entre les consommations de chauffage et d'Eau Chaude Sanitaire calculées par la méthode de calcul 3CL utilisée dans le présent rapport et les consommations réelles (factures) des actuels occupants de cette maison construite en 1980.

Ainsi, l'estimation du montant de ces consommations est supérieure aux dépenses réelles (factures présentées par l'actuel occupant des lieux le jour de la visite).

Cela peut être justifié par :

- le fait que le nombre d'occupants n'est pas pris en compte pour le calcul de la consommation d'eau chaude sanitaire,
- le confort (habitudes de chauffage et de consommation d'eau chaude sanitaire) n'est pas, non plus, pris en compte,
- une occupation discontinuée du logement, notamment pendant la période hivernale.

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr rubrique performance énergétique

www.ademe.fr